



12 Place du Théâtre/174 Route de Marseille
26200 Montélimar

PERMIS A2 PARCOURS DE FORMATION

- d'une puissance minimale de 20 kW et d'une puissance maximale de 35 kW
- d'un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kw/kg et qui n'est pas dérivé d'un véhicule développant plus du double de sa puissance pour un moteur à combustion interne ;
- d'une cylindrée minimale de 395 cm³ pour un moteur à combustion interne ;
- d'un rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,15 kw/kg pour un moteur électrique ;
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Préambule des cours collectifs : Examen de code à repasser pour tous les candidats ayant un permis depuis plus de 5 ans

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi pour celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être appris non seulement pour l'examen mais également retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est le minimum pour une meilleure sécurité pour tous sur les routes. L'enseignement en cours collectifs regroupe les règles officielles à appliquer mais aussi les bonnes pratiques de conduite et d'attitudes entre les usagers. Il permet de connaître les règles mais surtout de les comprendre pour mieux les respecter ensuite.

Déroulement de la formation en agence :

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner anime les cours suivant le programme (voir les horaires de cours de code).

L'élève gère son planning de cours de code et de conduite..

Une fiche remis à chaque élève en tout début de formation permet d'obtenir une traçabilité de la progression dans l'apprentissage (états de présence, thèmes abordés, etc.)

1. Cours de code collectifs avec enseignant de la conduite en présentiel titulaire d'une autorisation d'enseigner : sur rdv

Avec la nouvelle Epreuve Théorique Générale, les cours deviennent des passages obligés pour bien acquérir les savoirs liés au nouveau code de la route. Les élèves ont la possibilité se s'entraîner à la maison avec les applications en ligne et sur mobile et nous proposons à partir des mêmes bases de données, ou de participer aux dix heures de cours de en salle à notre agence.

L'ensemble des cours en salle est accompagné d'animations, de films et séquences courtes qui expliquent le contenu pédagogique.

Les cours théoriques enseignés à l'agence sont :

- C - Le conducteur
 - Vigilance à l'égard des autres usagers
 - Intervalles de sécurité
 - Déficience des fonctions perceptives
- U - Les autres usagers
 - Les usagers vulnérables
 - Partage de la route
- D – Responsabilité
 - Documents administratifs
 - Le permis et les principales infractions
 - Règles et comportement en cas d'accident
- M - Eléments mécaniques et de sécurité
 - Ergonomie
 - Voir, être vu et avertir
 - Contrôle les plus courants
 - Contrôle technique

- S - Equipements de sécurité des véhicules
 - Aides à la conduite et à la sécurité active
 - Installation sécurisée des passagers
- P - Précautions à l'égard des occupants
 - Sécurité passive
 - Installation
- L - Les principales règles de circulation
 - Signalisation horizontale et verticale
 - Vitesse
 - Positionnement sur la chaussée
 - Arrêt et stationnement
 - Croisement et dépassement
- R - La route
 - Le réseau routier
 - La nuit
 - Les intempéries
 - Les tunnels
 - Les passages à niveau
 - Voies rapides et autoroutes
- E - L'environnement
 - L'éco mobilité
 - Principes d'éco-conduite

2. Tests thématiques et examens blancs sur l'agence :

A l'agence, deux bornes individuelles avec tablettes tactiles pour l'entraînement d'examens blancs ou thématiques sont mises à disposition des élèves. Ces tests sont illimités et l'élève peut venir en fonction de ses disponibilités. L'ensemble des résultats des tests ou examens est retranscrit sur sa fiche.

3. Les leçons de conduite :

Les élèves réservent leur leçon de conduite à l'agence. Les cours de conduite sont de deux ou trois heures. Un seul élève par moto. 1 enseignant pour 3 élèves. Les séances de théorie et pratique sont alternées en fonction de la progressivité et des objectifs des compétences à atteindre. La formation se décompose en deux étapes :

***Epreuve Plateau :** (Minimum de 8 heures) est composée de deux parties:

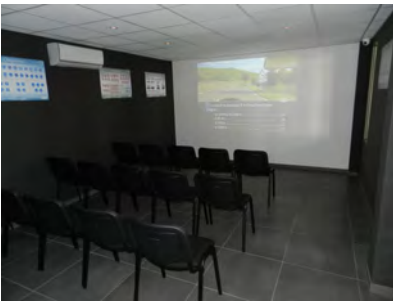
- test de maniabilité et de sécurité comprenant: un test de maîtrise de la moto à allure réduite (déplacement de la moto sans l'aide du moteur, contrôle de l'état du véhicule)
- deux tests de maîtrise de la moto à allure plus élevée (freinage d'urgence, évitement),
- une interrogation orale (fiches remises à l'inscription dans l'agence ECM)

***Epreuve Circulation:** (Minimum de 12 heures)

L'épreuve se déroule sur des zones d'évaluation variées en utilisant la procédure du véhicule suiveur

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.



Salle de Code



Piste d 'entrainement



Les moyens et outils disponibles par l'agence :

- Deux enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner deux roues.
- Une salle de cours collectifs de 19 places avec rétroprojecteur et supports pédagogiques dématérialisés (box, DVD en ligne) et toujours actualisés
- 2 bornes avec tablettes tactiles pour les tests et examens blancs en libre accès avec réservation
- Accès en ligne à un espace comprenant des cours de code interactif, des examens blancs et avec les statistiques de la progression de l'apprentissage.
- Cours et tests six jours sur sept.
- Pack code (livre de code, livret vérifications intérieures, extérieures et premiers secours)
- Parc DEUX ROUES 3 MT 07/1 MT125/ 1 MASH /1 DERBY /1 SCOOTER PEUGEOT
- Fiches motos